

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Adopté

AMENDEMENT

N ° SPE76

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, Mme Valter, rapporteure thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Savary, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique et Mme Untermaier, rapporteure thématique

ARTICLE 54

A l'alinéa 1^{er}, substituer à la référence :

« L. 598-28-1 »,

la référence :

« L. 592-28-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de corriger une erreur de référence.